FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
EMPLOI FONCTIONNEL DE GROUPE III
(Directeur d'hôpital)

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'hôpital

A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Fonctions

Directeur général adjoint EMPLOI FONCTIONNEL DE GROUPE III

Cotation de la part fonctions de la PFR - **classe normale**

2,7

Centre hospitalier (ou direction commune) : Centre hospitalier universitaire de POITIERS

Adresse : 2 rue de la Milétrie, 86 000 POITIERS

Personnes à contacter :
Anne COSTA, Directrice générale, Anne.COSTA@chu-poitiers.fr, 05 49 44 39 29

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Le CHU de Poitiers est le 2ème CHU de Nouvelle-Aquitaine et l'hôpital universitaire de recours pour l'ex Région Poitou-Charentes. Il assure également les soins de premier niveau pour l'ensemble du département de la Vienne, réparti sur 5 sites : site principal de Poitiers, et sites de Châtellerault, Loudun, Lusignan et Montmorillon. Cette répartition est issue de fusions successives avec les établissements du département entre 2013 et 2021. Le CHU n'assure pas actuellement de direction commune.

Présentation des services (nombre de lits, effectifs, budget…) :
2 651 lits et places dont 804 en hébergement EHPAD/USLD.
Budget principal de 755 millions d'€ à l'EPRD 2023.
3 sites d'urgences, 1 site disposant de Centre de Soins Non Programmés H24, deux sites MCO, deux sites médecine/chirurgie, 1 site de médecine SSR EHPAD.

Le CHU de Poitiers assure une **mission de proximité** avec une offre de soins complète en médecine-chirurgie-obstétrique sur l'ensemble du département de la Vienne et une **mission d'appel régional et de recours** pour les 436 000 habitants de la Vienne et les 1,8 million d'habitants du Poitou-Charentes.
Près de 9 000 professionnels concourent à cette offre de soins (1 990 personnels médicaux).

Identification du poste

Fonction : directeur(trice) général(e) adjoint(e)

Grade : directeur sur emploi fonctionnel de groupe III pourvu par voie de détachement

Position dans l'organigramme de direction :

➲ Liaisons hiérarchiques
Directeur général
Equipe de direction

➲ Liaisons fonctionnelles :
Directeur de cabinet
Directeurs fonctionnels et de site
Président de la CME et vice-président.
Ensemble des responsables médicaux et paramédicaux des pôles et des services, l'encadrement et les personnels de tous les secteurs.

Doyen de la Faculté
Correspondants extérieurs (ARS, établissements, réseaux…)

Missions générales :

En lien étroit avec la Directrice générale, le (la) direteur(trice) général(e) adjoint(e) est chargé(e) d'assurer la conduite générale de l'établissement et d'assurer la coordination des travaux de l'équipe de direction.
Il (elle) est appelé(e) à représenter la Directrice Générale en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci et dans la vie courante de l'établissement (assure la présidence du directoire en son absence, la représente en CME, le comité de direction, les commissions et dans toutes les instances où elle ne pourrait assister, assure l'intérim de la direction générale en son absence).

Membre du Directoire, il (elle) participe à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement, au partage des dossiers stratégiques. Il (elle) met en œuvre l'atteinte des objectifs fixés par les autorités de régulation ou contractualiser avec ces derniers, notamment concernant les sujets d'efficience et la maitrise des ressources.

Missions permanentes :

Il (elle) assure sous l'autorité de la directrice générale :
- La coordination des directions fonctionnelles
- La gestion de l'équipe de direction (propositions d'objectifs et peut être solliciter pour avis sur les entretiens annuels d'évaluation)
- Le suivi de mise en œuvre du nouveau projet d'établissement
- La politique de gestion des ressources humaines
- La politique de gestion des ressources matérielles
- la présidence du CSE (avec la directrice générale) et des F3SCT et la coordination avec la DRH et la directrice générale
- Pourra assurer la présidence du CSE et des F3SCT, selon l'organisation à définir avec la DRH et sous l'autorité de la directrice générale,
- Le suivi et la coordination des instances, et des comités de pilotages de l'établissement
- La définition et le suivi de mise en œuvre de la politique de contractualisation et le cas échéant de délégation de gestion
  La préparation et le suivi des conférences de pôle et des contrats de pôle
- La supervision avec la direction compétence de la préparation et le suivi de la certification HAS
- La préparation et le suivi de dossiers stratégiques ou d'investissement qui lui sont confiés
- Il anime et met en œuvre la politique ville-hôpital
- ~~Quid des partenariats publics privés en imagerie ?~~

Les missions spécifiques :
- Il (elle) est chargé du suivi du plan d'efficience annuel
- Il (elle) participe au plan management du CHU
- Il (elle) supervise en lien avec la direction compétente la politique de communication et la politique de sécurité des professionnels de l'établissement (plan de crise sanitaire et coopération des situations de crise) ainsi que sa mise en place et le suivi de la garde administrative.
- IL (elle) prépare et entretient les collaborations avec les 2 CHU de Nouvelle-Aquitaine, les établissements de l'ex-région Poitou-Charentes et les établissements de la Vienne, mais également avec les professionnels libéraux.
- Il (elle) veille à la qualité des relations sociales et la qualité du dialogue social.
- Il (elle) est responsable de la revue des projets transversaux du CHU.

Profil attendu :

Compétences professionnelles :
- Un parcours amenant à des aptitudes de management et conduite de projet dans différentes directions fonctionnelles hospitalières et différents secteurs professionnels.

Connaissances requises :
- En ressources humaines
- Juridique et financière
- Conduite de projet

Savoir-faire et être :
- Esprit d'analyse
- Animation, négociation
- Qualités relationnelles et humaines
- Travail en équipe

- Loyauté
- Rigueur et disponibilité

Autres informations
Contraintes et avantages liés au poste : Participation aux astreintes de direction sur tout le périmètre du CHU (5 sites). Logement sur site ou indemnité compensatrice